

# un centre vient en aide des femmes victimes de violences

FIT, une structure unique en France, gérée par l'association  
à la fois, accueille des jeunes femmes de 18 à 25 ans

**« Au bout  
d'une semaine,  
on attrape  
le syndrome:  
on devient  
féministe »,  
plaisante Juliette,  
21 ans, arrivée  
à la fin de l'été**

de conjoints violents, victimes  
d'abus de toutes sortes.

Maria, la discrète, a rejoint la  
chaleur du FIT il y a dix jours,  
« après un coup de trop » de son  
père. Elle s'est enfuie par la fenê-  
tre et est arrivée avec pour seuls  
bagages les vêtements qu'elle  
portait et ses livres préférés. Du  
ton monocorde des consomma-  
teurs d'antidépresseurs – elle  
est sous traitement depuis ses  
13 ans –, elle fait le récit de son cal-  
vaire. « Les violences ont com-  
mencé quand j'avais 6 ans. C'était  
d'abord des violences physiques,  
puis des attouchements. Mon  
père se frottait à moi pendant le  
bain. Un jour ça a été le viol, digi-  
tal, à la maison. Après ça a conti-  
nué, jusqu'à ce que j'aie mes ré-  
gles, à 12 ans. »

Les coups, eux, n'ont pas cessé.  
A 15 ans, après un épisode particu-  
lièrement violent, elle perd l'audi-  
tion et se retrouve, depuis, sourde  
à 100 %. C'est paradoxalement  
une délivrance, parce qu'en chan-  
geant d'école pour rejoindre un  
établissement spécialisé elle  
échappe par la même occasion à  
un de ses camarades de classe qui

la martyrisait depuis ses 8 ans,  
sans qu'elle n'ose rien dire. « Une  
fois, j'ai parlé des violences de mon  
père à une enseignante, et elle a  
appelé mes parents. Ça a été pire  
après », se souvient la jeune  
femme au doux visage. Maria at-  
tendra des années avant de se  
confier à nouveau, à sa profes-  
seur de français, qui par chance  
lui apporte tout son soutien et  
l'encourage à suivre une psycho-  
thérapie. C'est lors d'une séance  
que l'inceste qu'elle a subi, dont  
elle avait profondément enfoui le  
souvenir, a resurgi. « Quand mon  
amnésie traumatique a été levée,  
ça m'a rendue encore plus mal, et  
en même temps tout prenait sens.  
Je l'ai vécu comme un nouveau et  
une grosse blessure. Les flashes que  
j'avais de mon père, de son odeur,  
les sensations de déjà-vu ont cessé.  
J'ai enfin compris pourquoi j'avais  
tant de colère en moi. »

**« Je suis face à mes angoisses »**

L'arrivée au FIT est une nouvelle  
étape pour Maria. Pour la pre-  
mière fois, elle peut lâcher prise,  
prendre du recul, se poser. « Les  
nuits sont particulièrement diffi-  
ciles. Je suis face à mes angoisses, j'ai  
peur de ne pas tenir le coup, de dé-  
cider d'en finir, confie-t-elle. Mais  
quand je suis arrivée, on m'a dit  
qu'il était interdit de se suicider »,  
ajoute-t-elle dans un éclat de rire.

Entre 2015 et 2017, 297 jeunes  
femmes ont trouvé refuge au FIT,  
selon un rapport du Haut Conseil  
à l'égalité entre les femmes et les  
hommes. « Ce qu'elles ont en  
commun, c'est d'avoir connu la  
violence », résume Morgane, une  
des cinq éducatrices spécialisées  
du centre. « On garde en tête cette  
dimension dans tout notre travail

avec elles. C'est un lieu de vie, on  
essaie de créer une ambiance où  
elles ressentent de l'amour, sans  
pour autant nous imposer. » Les  
espaces collectifs – un salon, une  
salle de sports – permettent aux  
résidentes de se retrouver, mais  
rien n'est obligatoire. Chacune  
peut rester dans sa chambre si  
elle le désire.

La durée du séjour moyen au FIT  
est de dix-huit mois. « Et au bout  
d'une semaine, on attrape le syn-  
drome: on devient féministe! »,  
plaisante Juliette, 21 ans, arrivée à  
la fin de l'été. Sur les murs de sa  
chambre, les photos d'elle et de  
son frère, enfants, rappellent une  
époque heureuse. Avant les vio-  
lences conjugales, les tabassages  
en règle, ces moments dont « elle  
n'aime pas parler ». Sa famille ne  
sait d'ailleurs rien de ce qu'elle a  
traversé, « c'est trop dur à racon-  
ter ». En ménage très jeune avec  
un homme plus âgé, elle a été  
marquée par le funeste présage  
d'un policier, appelé à la res-  
cousse après une énième scène.  
« La prochaine fois qu'on viendra,  
tu seras morte. » Aujourd'hui, Ju-  
liette, visage enfantin encadré de  
cheveux bouclés, le reconnaît:  
« S'il avait pu m'enterrer vivante, il  
l'aurait fait, je suis quand même  
passée à travers une baie vitrée. »  
Après avoir trouvé le courage de  
déposer plainte, sans ressources,  
elle a mis un an à quitter le domi-  
cile conjugal, ce dont elle s'excuse-  
rait presque. Son ex-compa-  
gnon, condamné pour violences  
aggravées, menaces de mort et in-  
jures, a interdiction d'entrer en  
contact avec elle avant 2020. In-  
carcéré en novembre 2015, il est  
sorti de prison en janvier 2016. ■

SOLÈNE CORDIER

# de 19 ans condamné à un an de prison pour avoir frappé un couple de lesbiennes

Le procureur de Paris n'a pas retenu la circonstance aggravante  
des plaignantes souhaitaient voir reconnue

se trouvent dans la même rame  
qu'Arthur, dont l'encontre porta-  
ble crache de la musique dans tout  
le wagon. Lorraine demande au  
jeune homme de baisser le son.  
« Je suis fatigué, me cassez pas les  
couilles », répond-il. « Les coups,  
raconte Ombeline à la barre, sont  
venus à partir du moment où j'ai  
dit à ma compagne: "Bébé, laisse  
tomber, on va dormir." »

**« Parcours très chaotique »**

Arthur devient furieux, traite les  
jeunes filles de « sales gouines » et

sa famille et sa bonne élocution ne  
l'empêchent pas de laisser une  
impression déroutante, visage  
impassible, ton neutre. Une ano-  
malie: ce jeune homme avait tout  
pour réussir, mais s'est arrêté au  
brevet des collèges, et a déjà été  
condamné huit fois pour diverses  
bêtises de jeunesse quand il  
était mineur. « Parcours très cha-  
otique », « troubles du comporte-  
ment », « grosse opposition aux  
parents », énumère le président  
du tribunal. L'intéressé évoque sa  
vie sociale limitée, son addiction

à la drogue, sa violence. En définitive, c'est  
donc parole contre parole.

« Il est important de retenir le  
caractère homophobe, vu le con-  
texte extrêmement hostile, plaide  
M<sup>e</sup> Maïa Kantor, avocate de plai-  
gnantes. Elles n'ont jamais un  
geste tendre l'une envers l'autre en  
public, car elles savent que les vio-  
lences sont de plus en plus fréquen-  
tes. Si le caractère homophobe  
n'est pas prouvé, d'accord. Mais au  
moins, discutons-en. » « Il n'y a pas  
suffisamment d'éléments pour af-  
firmer de manière certaine que c'est

# Pédophilie: deux ans de prison pour un ancien prêtre d'Orléans

L'évêque, M<sup>gr</sup> André Fort, a été condamné à de  
la prison avec sursis pour non-dénonciation

L'ancien prêtre Pierre de  
Castelet a été jugé coupable  
d'atteintes sexuelles  
sur mineurs de moins de 15 ans et  
condamné à trois ans de prison,  
dont deux ferme, jeudi 22 novem-  
bre à Orléans. Le tribunal correc-  
tionnel a également prononcé une  
peine de huit mois de prison avec  
sursis pour celui qui était son su-  
périeur, l'ancien évêque M<sup>gr</sup> André  
Fort, coupable de n'avoir pas  
dénoncé ces faits dont il avait été  
informé par une victime.

L'ancien prêtre devra se sou-  
mettre à une obligation de soins  
et ne pourra plus exercer la fonc-  
tion de prêtre – il était déjà à la re-  
traite – ni se trouver au contact de  
mineurs. M<sup>gr</sup> De Castelet et Fort  
sont par ailleurs condamnés solida-  
irement à verser 15 000 euros à  
chacune des victimes pour le pré-  
judice moral. « Cela signifie qu'ils  
devront payer cette somme à  
deux, et qu'on ne considère pas que  
M<sup>gr</sup> Fort n'a rien à voir dans le pré-  
judice subi », explique M<sup>e</sup> Ed-  
mond-Claude Fréty, l'avocat des  
trois trentenaires qui s'étaient  
constitués parties civiles.

**Un jugement « électrochoc »**

A l'audience, le 30 octobre, le pro-  
cureur Nicolas Bessone avait dem-  
mandé à la présidente du tribunal  
un jugement ayant fonction  
d'« électrochoc », et réclamé trente  
mois ferme contre l'abbé de Cas-  
telet, 69 ans, et un an ferme  
contre M<sup>gr</sup> Fort, 83 ans. Si ces ré-  
quisitions n'ont pas été complète-  
ment suivies, il s'agit néanmoins  
d'un « jugement tout à fait sensé »  
et d'un « précédent important », se  
réjouit M<sup>e</sup> Edmond-Claude Fréty:  
« Cette décision montre que les vic-  
times seront désormais écoutées.  
Nous avons tous l'obligation lé-  
gale de dénoncer des faits sembla-  
bles. » Olivier Savignac, l'une des  
victimes, s'est dit « satisfait » du  
jugement: « On a été entendus. Je  
suis heureux de mon pays. »

Les faits reprochés à l'abbé se  
sont produits lors d'un camp de  
vacances, à l'été 1993 dans les Pyr-  
énées-Atlantiques. Pierre de Cas-  
telet a reconnu avoir convoqué des  
jeunes vacanciers et les avoir ca-  
ressés sous prétexte d'examens  
médicaux. Il a évoqué à la barre sa  
« solitude » et ajouté que, dès 1993,  
sa hiérarchie « savait ». L'affaire est  
révélatrice de la culture du silence  
au sein de l'Église. Elle a démontré  
que de nombreuses personnes,  
parmi la hiérarchie, étaient au  
courant. Pour tous, les délais de  
prescription empêchaient les  
poursuites. Pas pour M<sup>gr</sup> Fort.

En 2010, Olivier Savignac lui  
avait adressé une lettre dans la-  
quelle il affirmait avoir été la cible  
d'attouchements de la part de  
l'abbé. Chargé du diocèse de 2002

**Pierre de Castelet  
a évoqué  
à la barre sa  
« solitude » et  
ajouté que, dès  
1993, sa hiérarchie  
« savait »**

à 2010, André Fort – qui ne s'est  
pas présenté à l'audience, invo-  
quant des raisons médicales –  
n'avait pas averti la justice, mais  
avait reçu le plaignant, l'assurant  
que le père de Castelet serait tenu  
à distance des jeunes. Olivier Savi-  
gnac avait fini par envoyer une  
nouvelle lettre au successeur de  
M<sup>gr</sup> Fort, M<sup>gr</sup> Jacques Blaquart, qui,  
lui, l'a transmise à la justice.

Trois ans dont un avec sursis  
pour l'ancien prêtre? « Cette peine  
rappelle avec fermeté la gravité de  
cette infraction, c'est une peine  
adaptée », commente M<sup>e</sup> Fréty.  
Huit mois de sursis pour l'ancien  
évêque? « Ce n'est pas anodin. Il  
est logique que le tribunal ait pris  
en compte son âge et le fait qu'il  
s'agit d'un primo-délinquant pour  
lui éviter la prison ferme, mais  
cette peine a largement un sens,  
elle rappelle la gravité des faits de  
non-dénonciation. Cette condam-  
nation est quand même le triple  
de celle infligée à M<sup>gr</sup> Pierre Pican  
il y a dix-sept ans. »

En 2001, l'évêque de Bayeux-Li-  
sieux, M<sup>gr</sup> Pican, mort en juillet  
à l'âge de 83 ans, avait été con-  
damné à trois mois avec sursis  
pour non-dénonciation d'agis-  
sements pédophiles – ceux de  
l'abbé René Bissey, condamné  
pour sa part à dix-huit ans de pri-  
son en 2000 pour viols et agres-  
sions sexuelles sur onze mi-  
neurs entre 1987 et 1996. M<sup>gr</sup> Pi-  
can avait été le premier évêque  
renvoyé devant un tribunal cor-  
rectionnel depuis la Révolution  
française. M<sup>gr</sup> Fort est le second.

M<sup>e</sup> Benoît de Gaullier, qui con-  
duisait la défense de l'ex-évêque  
d'Orléans, s'est dit relativement  
« déçu » et a indiqué ne pas savoir  
si son client comptait interjeter  
appel – il a dix jours pour le faire.  
« Il a reconnu son erreur de droit et  
n'a pas voulu faire obstacle à la jus-  
tice », assure l'avocat. « M<sup>gr</sup> Fort est  
le bouc émissaire, on a jugé un lam-  
piste », a estimé de son côté Alain  
Hugon, membre du comité de  
soutien de l'ancien évêque.

Début novembre, les évêques de  
France, réunis à Lourdes, ont dé-  
cidé de créer une commission in-  
dépendante pour « faire la lu-  
mière » sur les abus sexuels sur mi-  
neurs dans l'Église depuis 1950. ■

SERVICE SOCIÉTÉ